



COMPTE RENDU DU CSAL du 26 janvier 2024

Un Comité Social d'Administration Local s'est tenu ce vendredi 26 janvier 2024 en seconde convocation, organisé en distanciel et en présentiel, suite aux manifestations des agriculteurs.

L'ordre du jour portait essentiellement sur les suppressions et redéploiements d'emplois.

Nous avons lu la liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

2023 est passé, et nous voilà en 2024 avec en termes de négociation salariale une faible revalorisation indiciaire prévue au 1^{er} janvier 2024 : l'ajout de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics.

Ceci est non seulement insuffisant par rapport à l'inflation, qui, certes stagne mais pas assez au vu de la pente galopante qu'elle a pris ces dernières années, c'est également méprisant.

Ça démontre surtout le manque de considération du gouvernement envers ses fonctionnaires !

Toutes les organisations syndicales de la fonction publique se sont réunies le mercredi 13 décembre pour échanger sur la politique menée pour la fonction publique et la gravité de la situation faite à ses personnels, particulièrement en matière de rémunération.

Elles constatent que faute d'investissements suffisants, la politique menée actuellement par le gouvernement continue de fragiliser la fonction publique et ses missions de service public.

Les organisations syndicales dénoncent en particulier l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations, comme l'augmentation significative de la valeur du point d'indice, des agents publics après des années de politiques d'austérité salariale.

Nous continuons de revendiquer une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agents publics.

C'est un enjeu de justice sociale et d'égalité professionnelle !

***Ainsi, 2024 doit être synonyme d'une reconnaissance méritée des agents publics,
engagés au service de l'intérêt général !***

Revenons à l'actualité locale qui nous réunit aujourd'hui.

Pendant que, dans son discours de vœux de début d'année, le Directeur Général se félicite d'un solde net d'emplois positif pour 2024, notre département compte des suppressions et des redéploiements.

Ces décisions ne sont pas sans conséquences sur les agents positionnés sur ces postes.

Pour certains, vous les mettez en difficulté.

Il n'y a pas que des chaises vides !!!

Encore une fois, l'HUMAIN doit être au centre de vos préoccupations dans ces décisions !

Malheureusement on constate que ce n'est toujours pas le cas.

Ces décisions ont un impact également sur les services qui sont déjà dans une situation de flux tendu.

Vous les mettez encore plus en difficulté.

Le personnel disparaît, les missions restent !!

On peut constater que toutes les directions ne sont pas sur un même pied d'égalité.

Ainsi, pendant que 154 postes sont supprimés dans les DDFIP ou DRFIP, 161 sont créés dans les directions nationales et spécialisées.

On imagine très bien le devenir de nos missions dans les services locaux !!

Ce n'est pas engageant !

Enfin, la section de l'UNSA 24 déplore le manque de transparence de la direction dans cet exercice emploi, en refusant de diffuser le tableau des postes vacants du département malgré notre demande.

Notre bataille encore une fois pour cette nouvelle année, sera la défense de nos agents, de leurs conditions de travail, du maintien de leurs missions qui leur sont chères.

Nous vous remercions de votre attention. »

Réponse à la liminaire :

Sur l'aspect humain, le directeur a précisé que le dossier emploi n'était pas une CAP et que la direction objectivait les choses au maximum, ce facteur n'est pas le facteur principal pour les suppressions d'emplois.

Il ajoute qu'il faisait en sorte de localiser les quelques suppressions d'emploi là où elles seraient les moins douloureuses.

Le choix stratégique porte sur les missions prioritaires liées aux circonstances locales.

Le choix politique c'est d'éviter de supprimer dans les SGC, c'est donc la sphère fiscale qui supporte les suppressions.

Un seul emploi supprimé dans un service c'est toujours douloureux.

I) Exercice emplois 2024 :

L'effort qui pèse sur la DGFIP s'établit de la manière suivante :

- un volume de suppressions brutes d'emplois qui s'élève à 200 ETP ;
- un solde positif de 348 ETP au titre des transferts entre programmes budgétaires, essentiellement du fait des opérations de transfert au titre de la liquidation des taxes d'urbanisme (MTE), du transfert de certaines taxes douanières (DGDDI) et de la mise en place des centres de gestion financière.

Ainsi, la DGFIP connaîtra une évolution positive de ses emplois à +148 au titre du PLF 2024.

La DDFIP 24 enregistre 4 prélèvements nets d'emplois comme suit :

➔ Reprises, renforts et redéploiements effectués par la DG :

- 2A au SAPF : depuis la création du service le nombre de cadre A dans ce service était trop important. Un poste vacant est donc supprimé, mais l'autre poste est occupé par un agent stagiaire arrivé en mai 2023. **C'est une hérésie de positionner un agent alors que depuis le début on se doutait que ces suppressions allaient arriver. De plus, cet agent doit exercer sa fonction dans la spécialisation suivie à l'ENFIP, ce paramètre n'engage que l'agent mais surtout pas l'État !!!**

Dans ce cas de figure, en cas de suppression de poste l'agent n'est pas tenu au délai de séjour l'année suivante. Il pourra de nouveau postuler sur Bergerac.

- 1B géomètres, l'emploi sera prélevé sur Périgueux ;

Est-ce un départ à la retraite ?

Non, c'est un statut particulier, mais ce poste sera maintenu en surnombre jusqu'au prochain départ en retraite d'un géomètre.

+ 1B au titre du transfert du recouvrement des contributions indirectes, emploi attribué au SIE de Périgueux ;

+ 1B au titre du transfert de la taxe d'urbanisme, implanté au siège du SDIF ;

+ 1A SFDL et 1A contrôle de gestion, au titre du renfort de missions fragiles en Direction. La création des postes de A en direction est financée par la direction générale indépendamment de l'exercice emploi local.

A force de redéployer des emplois vers Périgueux, il n'y aura plus de place !

Soit en net +1 ETP au profit du département.

➔ Redéploiements internes :

1- Création d'un deuxième emploi d'huissier des finances publiques financé par le transfert de l'emploi de catégorie A de l'antenne de Bergerac du SPFE ;

**Les postes d'huissier de catégorie A sont des postes à profil,
y aura-t-il un appel de candidature ?**

Y a t il des B commissionnés huissier dans le département ?

C'est un poste de catégorie A à profil, avec un appel à candidature en local, voir en national s'il n'y a pas de postulants.

Il n'y a pas de B commissionnés dans le département mais le directeur retient cette option s'il n'y a pas de volontaire pour ce poste (cette possibilité est elle toujours possible pour les directions ?).

Pour les cadres A dont le poste est supprimé au SPFE, et celui au SAPF à Bergerac, leur situation sera examinée après la publication du mouvement national soit début mai.

2- Opérations de régularisation :

- à la TS hospitalière, transformation du B vacant par le C en surnombre ;

- au SGC de Ribérac, transformation du C vacant par le B en surnombre.

3- Expérimentation du transfert du recouvrement forcé des impôts des professionnels au PRS :

- 6 emplois de catégories B et C seront redéployés des SIE de Bergerac et de Périgueux vers le PRS ;
- une antenne porteuse d'emplois et donc pérenne sera créée sur Bergerac ;
- l'emploi d'IDIV CN du SIE de Périgueux sera lui-même redéployé vers le PRS.

Au final, les transferts d'emploi se traduisent par :

- sur Périgueux : -1A+, -1B (de la comptabilité), -2C (au départ il était prévu de transférer 2B et 1C; des réajustements à la hausse ou à la baisse pourront se faire.)
- sur Bergerac : -2B, -1C.

→ Services contributeurs :

- 1 IDIV CN au SIE de Bergerac ;
- 1 C à la TS médico-sociale-amende ;

Ce service contribue pour la deuxième année à l'exercice emploi.

Suivant MAGERFIP, la trésorerie serait en excédent d'emploi.

La mission du recouvrement des amendes est en souffrance avec un seul agent exerçant cette mission, l'autre étant en maladie, ce service va devoir se réorganiser dans l'ensemble de ses missions afin de palier ses difficultés, ce qui va le mettre encore plus en difficulté.

Un GT sera initié afin de réorganiser la mission des hébergés avec les conseillers départementaux, en vue de gains de productivité, et un dégagement de temps de personnel pour les orienter vers d'autres missions.

2 C au SPFE : 1 à Périgueux, 1 à l'antenne de Bergerac.

2 postes d'agents sont supprimés sur l'antenne de Bergerac qui soi-disant serait pérenne. En la vidant de ses moyens humains, les agents ont-ils du souci à se faire quant au caractère pérenne de celle-ci ?

Le directeur a donné l'assurance de cette pérennité jusqu'en 2026, 2027 comme prévu depuis sa création.

Votes : les OS présentes FO et UNSA ont voté contre l'exercice emploi 2024 à l'unanimité.

II) Questions diverses :

1) En tant qu'OS peut-on participer au GT concernant l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé des professionnels au PRS ?

Non les OS n'ont pas à participer aux GT métiers, sauf si un représentant y travaille, par contre, les OS peuvent demander des réunions informelles avec la direction, dans le cadre de l'intersyndicale ou pas.

2) Comment on peut flécher les emplois de cette expérimentation alors que le GT n'a pas eu lieu ?

**La direction s'est appuyée à titre de comparaison avec le PRS du Loiret. Un réajustement est prévu à la hausse ou à la baisse.
Ils se sont appuyés sur les résultats des expérimentations effectuées dans les autres départements.**

3) Pourquoi aucun candidat n'est proposé pour la liste d'aptitude de B en A ?

Les potentiels candidats sont proposés environ une année sur 2. Pour 2024, pas de potentialité pour la Dordogne, donc aucun candidat n'a été présenté.

La séance a été levée à 11h35

CHRISTINE DUVAL
titulaire
FRANCK SCOUARNEC
suppléant
PASCALE POMIER
experte